



## Manifestations

### Indications générales et conditions

#### 1. Inscription

Avec son inscription par courriel, par courrier postal ou par téléphone un contrat est conclu entre le client et l'association. Le client s'engage à lire attentivement les conditions de contrat ci-après.

#### 2. Conditions de paiement

L'association établit une facture aux participants après la manifestation. Celle-ci doit être payée dans les 30 jours.

#### 3. Annulation

L'annulation par le client peut être effectuée par écrit ou par téléphone. En cas d'annulation jusqu'à 3 jours avant la manifestation, il ne résulte pas de frais pour le client.

En cas d'annulation moins de 3 jours avant la manifestation, 100% des frais de participation sont facturés au client.

#### 4. Annulation par l'association

Il relève de la compétence de l'association, en cas d'un nombre d'inscriptions trop faible, d'organiser la manifestation. Dans ce cas, il ne résulte pas de frais pour le client.

#### 5. Modifications du programme

L'association se réserve le droit de modifier le programme si des circonstances imprévisibles l'exigent.

#### 6. Assemblée générale

Pour l'assemblée générale des conditions distinctes sont valables (selon brochure du programme)